

APPEL A PROJET « HEBERGEMENT TOURISTIQUE » 2022

REGLEMENT

Objectif de l'Appel A Projets : encourager la création ou la modernisation d'hébergement de tourisme qualitatif, répondant aux normes et aux attentes des touristes du 21^{ème} siècle, de nature à accroître le rayonnement du territoire vers une clientèle internationale.

Modalités :

L'appel à projet vise à soutenir les investissements des entreprises et particuliers de Caux-Austreberthe, exploitants actuels ou futurs de meublés de tourisme et de chambre d'hôte. Un intérêt particulier sera porté aux projets des exploitants agricoles du territoire.

La Communauté de communes mobilise pour 2022 un montant de 10 000€ afin de soutenir le développement d'une offre de meublés de tourisme qualitatifs.

Nature des projets éligibles :

- Projet situé sur le territoire de Caux-Austreberthe.
- Respectant les règles d'urbanisme (PLU)
- Montant investi au minimum égal à 10 000€ HT
- Activité touristique officiellement déclarée en mairie (ou engagement si création).
- Capacité d'au moins 4 personnes (sauf cas particulier : cabane dans un arbre, par exemple).
- Pour les meublés, une maison indépendante avec le moins de vis-à-vis possible
- Espace de jardin clôturé privatif – accès à un jardin en chambre d'hôte
- Niveau de qualité confort équivalent au minimum à un niveau 3
- Décoration actuelle, en alliance avec le cachet de l'ancien, environnement calme.
- Classement énergétique entre la classe A et la classe E.

Afin d'encourager la création ou l'amélioration qualitative des hébergements touristiques, les projets présentés seront analysés selon les critères suivants :

Critères de notation, dont l'absence fait perdre un point.

- Cuisine intégrée de qualité
- Equipements électro-ménager (lave-linge et lave-vaisselle)
- Salle d'eau ou de bain avec accès indépendant (chambre d'hôte)
- WC indépendants
- Chambres indépendantes (pas en enfilade)
- WIFI disponible dans tout l'hébergement
- Une chambre en rez de chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Coin salon confortable avec un nombre d'assises adapté à la capacité de couchage

Critères de notation valant un point :

- Equipements jeux d'extérieurs (table ping-pong, terrain pétanque...),
- Local pour mise à disposition et/ou rangement de vélos
- Equipement digital : enceinte Bluetooth, TV connectée
- Un foyer (cheminée, poêle à bois)
- Un espace de télétravail dédié, connecté

- Mise à disposition de vélos / trottinettes, à assistance électrique
- Propriété présentant des éléments de préservation et de promotion de la biodiversité locale (haie ancienne d'essences locales, mares ou arbres remarquables)

Critères de notation valant deux points :

- Un espace « bien-être » : piscine, spa, jacuzzi, sauna...
- Critères de développement durable : bâtiment BBC, tri sélectif sur place, économiseurs, éclairage et chauffage basse consommation
- Salle de sport d'intérieur avec vélos d'appartements, rameur...
- Salle de jeux - billard, babyfoot, home cinéma
- Logement accessible PMR, labellisé « Tourisme & Handicap »
- Gîte labellisé pour ses actions en faveur de la biodiversité (Label écogîte ou gîte Panda)

Modalités d'aide de la Communauté de communes :

- Les trois projets répondant le mieux aux critères de notations bénéficieront d'une aide à l'investissement équivalente à 30% des investissements (HT pour les entreprises assujetties à la TVA), plafonnée à 5 000€, 3 000€, 2 000€.
- Le jury aura la possibilité d'attribuer plusieurs aides à un même projet, en cas de carence de proposition qualitative ou pour soutenir un projet à fort potentiel.
- Le montant de l'aide sera calculé sur la base des investissements amenant un service à la clientèle touristique et pourront intégrer les literies de qualité.
- Ne pourront donc être retenues : Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier et les dépenses propres au logement des exploitants (partie privée d'une chambre d'hôte notamment).

Calendrier de l'Appel à Projets

- Les projets devront être reçus à la Communauté de communes entre le 11/9/2022 et le 15/11/2022.
- Les dépenses retenues seront nécessairement engagées après la date d'accusé de réception.
- Les dossiers seront instruits par le Groupe de Travail Tourisme fin novembre.
- Le classement sera établi par la Commission Développement Economique au début du mois de décembre 2022.
- Les montants attribués seront versés suite à la réalisation des investissements, réalisation validée des déclarations administratives, réception des factures acquittées par la Communauté de communes, visite par la Communauté de communes, mise en exploitation.
- Les projets devront être réalisés dans les 12 mois suivant l'attribution des aides financières pour pouvoir en bénéficier.
- Les bénéficiaires devront prendre l'engagement de valoriser les lieux de visites et activités de loisir de la communauté de communes.
- Le bénéficiaire s'engage à faire figurer le logo de Caux Austreberthe sur l'ensemble de ses supports de communication.

Equipement et services proposés suite à réalisation du projet :

EQUIPEMENT & SERVICES	OUI	NON
Cuisine intégrée de qualité		
Equipements électro-ménager (lave-linge et lave-vaisselle)		
Salle d'eau ou de bain avec accès indépendant (chambre d'hôte)		
WC indépendants		
Chambres indépendantes (pas en enfilade)		
WIFI disponible dans tout l'hébergement		
Une chambre en rez de chaussée accessible PMR		
Coin salon confortable avec un nombre d'assises adapté à la capacité couchage		
Cuisine intégrée de qualité		
Equipements électro-ménager (lave-linge et lave-vaisselle)		
Equipements jeux d'extérieurs (table ping-pong, terrain pétanque...),		
Local pour mise à disposition et/ou rangement de vélos		
Equipement digital : enceinte Bluetooth, TV connectée		
Un foyer (cheminée, poêle à bois)		
Un espace de télétravail dédié, connecté		
Mise à disposition de vélos / trottinette, à assistance électrique		
Un espace « bien-être » : piscine, spa, jacuzzi, sauna...		
Développement durable : bâtiment BBC, tri sélectif sur place, économiseurs, éclairage et chauffage basse consommation		
Salle de sport d'intérieur avec vélos d'appartements, rameur...		
Salle de jeux - billard, babyfoot, home cinéma		
Logement accessible PMR, labellisé « Tourisme & Handicap		
Préservation et de promotion de la biodiversité locale		

Pièces à joindre

POUR TOUS LES PROJETS :

- Copie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile,
- Certificat d'immatriculation de l'entreprise le cas échéant (extrait RCS, Registre Agricole ou Répertoire des Métiers)
- Copie des devis des investissements prévus

POUR LES HEBERGEMENT EXISTANTS :

- Copie de la déclaration obligatoire en mairie
- Photos intérieur/extérieur de l'existant
- Copie des diagnostics obligatoires réalisés (Plomb, Amiante et performance énergétique)
- Copie des labels obtenus : Ecogite, Panda, Qualité Tourisme, Tourisme & Handicap, Clévacances, Gîtes de France, Accueil Paysan...